

1792 - 1946

PORTES paroisse / MANSES commune

Période riche en évènements

Située dans le district de Mirepoix, Manses, village de 120 habitants actuellement, a compté plus de 500 habitants au cours du XIX^{ème} siècle.

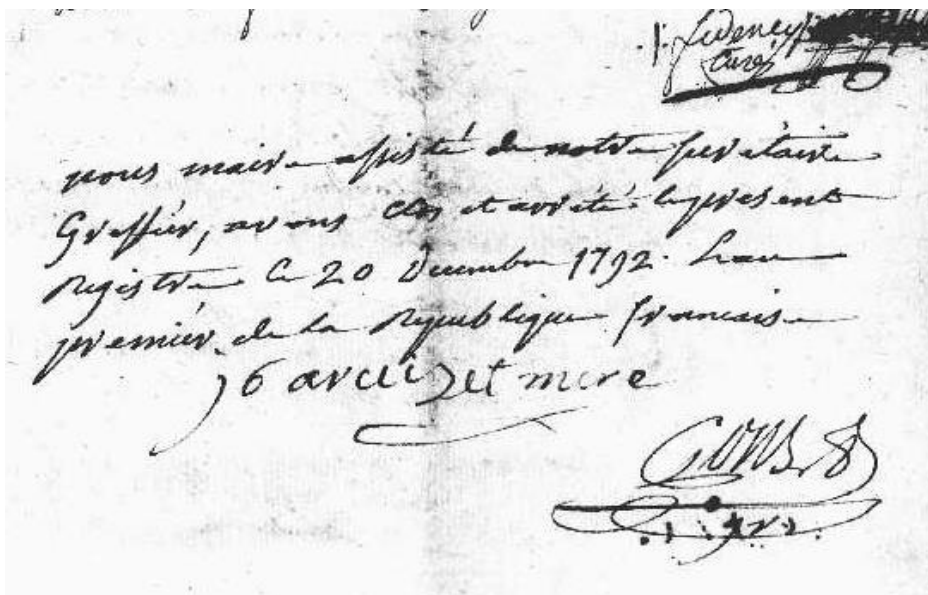
Quelques anecdotes restent dans les mémoires des familles et ont souvent été transmises à l'occasion de manifestations festives ou de conférences à thème organisées par notre association. Les histoires racontées mettent généralement en scène le même personnage, le Comte De Portes, qu'il soit présenté comme « tumultueux ou bienfaiteur ».

Ici nous nous attacherons plutôt à montrer la vie du village à partir des décisions des conseils municipaux qui se sont succédé depuis la création de la commune. A travers la liste des membres de ces conseils municipaux, les familles pourront reconnaître quelques-uns de leurs ancêtres.

Une première partie sera consacrée à la période 1792 – 1830.

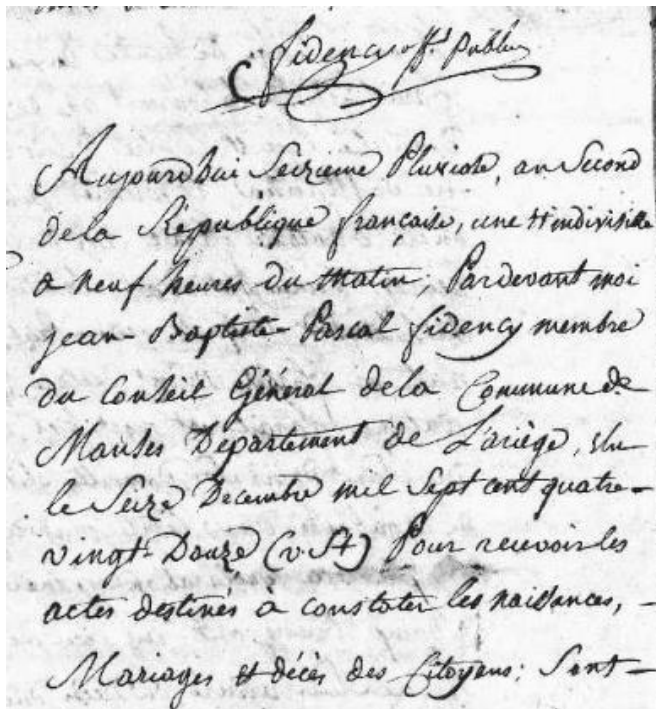
Bien que les municipalités existent à partir de 1789 l'état civil s'établit encore jusqu'en 1792 par les registres paroissiaux tenus par le curé de la paroisse.

A Manses un registre paroissial a été clôturé le 20 décembre 1792 par le maire de l'époque Jean Baptiste Arcizet qui devient le garant de l'authenticité de l'état civil.



Nous maire assisté de notre prestataire greffier, avons clos et arrêté le présent registre ce 20 décembre 1792 an premier de la République Française.

Le curé Fidency, ayant été élu et prêté serment, est installé en tant qu'officier de l'état-civil.



Aujourd'hui seizième pluviôse, an second de la République française, une et indivisible, à 9 heures du matin, par devant moi Jean-Baptiste Pascal Fidency, membre du Conseil général de la commune de Manses département de l'Ariège, élu le 16 décembre 1792, pour recevoir les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens.

Le Corps Municipal		
Dates	Nom des élus ou nommés	Titre ou fonction
20/12/1792	Jean Baptiste Arcizet	Maire suspendu, remplacé par Jacques Estève
25/04/1793	Jacques Estève François Arcizet	Maire nommé en remplacement Commandant de la garde nationale de la commune
06/12/1793	Pierre Roussel dit Baltazar Jean Baptiste Pascal Fidency	<i>Suspendu provisoirement remplacé par Pierre Roussel</i> Commandant de la garde nationale, <i>nommé</i> Officier public, prêtre, <i>mis en détention</i>
06/05/1794	Jean Bardou dit Pousse dit Pousse	Proclamé officier public

1792, An Premier de la République

Jean Baptiste Arcizet est Maire, mais les temps sont troubles, voilà que le 25 Avril 1793, il est légalement dénoncé par plusieurs bons citoyens comme suspect à la patrie. Suspecté d'incivisme, il est provisoirement suspendu de ses fonctions et Jacques Estève est nommé à sa place.

A cette même date, un arrêté est également pris contre le commandant de la garde nationale de Manses, François Arcizet, et la sanction tombe en ces termes : « *Nous représentants de la nation ... après avoir entendu les autorités constituées et plusieurs bons citoyens contre l'incivisme de François Arcizet l'avons suspecté d'incivisme et en vertu du pouvoir à nous délégué suspendu provisoirement de ses fonctions, et nommons à sa place le citoyen Pierre Roussel dit Baltazar .* »

1793, An Second de la République

Vient s'ajouter une dénonciation, celle du curé, membre du conseil général de la commune. Le citoyen Fidency est accusé d'être « *l'auteur des arrestations qui se sont faites dans la commune d'une vingtaine de laboureurs au temps des semailles, qu'il les enferme lui-même dans une maison d'arrêt, par lui instituée au lieu de Manses, et dans laquelle il fit emprisonner les femmes, le tout sans autre prétexte, sinon que les dits individus n'allaient pas à la messe.* »

Sur cette dénonciation, le dit Fidency a été sur le champ en état d'arrestation.

Mais les citoyens Jacques Estève, maire, les officiers municipaux Guillaume Rigaud et Jean-Louis Taillefer, ainsi que l'agent national Jean Maris donnent une autre version de l'évènement. Ils considèrent que « *les arrestations qui ont eu lieu dans la commune n'ont été faites que par ordre du comité de surveillance pour cause d'incivisme, que les citoyens mis en arrestation ont été conduits à la maison de réclusion de Mirepoix, qu'il est faux qu'il y ait eu dans la commune vingt citoyens mis en arrestation et qu'il n'a été institué aucune maison d'arrêt par le dit Fidency, ni par personne* ».

En fait, pour la municipalité la dénonciation faite contre le citoyen Fidency est calomnieuse, les citoyens et citoyennes dont il s'agit ont bien été déclarés suspects par les autorités et non par le citoyen Fidency.

Le 17 Floréal, An Second de la République Française

Le conseil général de la commune, ignorant quand est-ce que le citoyen Fidency recouvrera sa liberté nomme à sa place un membre de l'assemblée et Jean Bardou dit Pousse a été proclamé officier public.

A sa demande le conseil général de la commune lui accorde un certificat de civisme qui sera affiché pendant trois jours à la porte de la maison commune.

Juillet 1795, an III, Militaires déserteurs et jeunes gens réquisitionnés

Nicolas Saint Alary, administrateur du district de Pamiers et commissaire délégué dans le canton de Mirepoix « à l'effet de faire partir les volontaires qui ont déserté leurs drapeaux » demande à la municipalité un double de la liste des militaires déserteurs et des jeunes gens soumis à la réquisition.

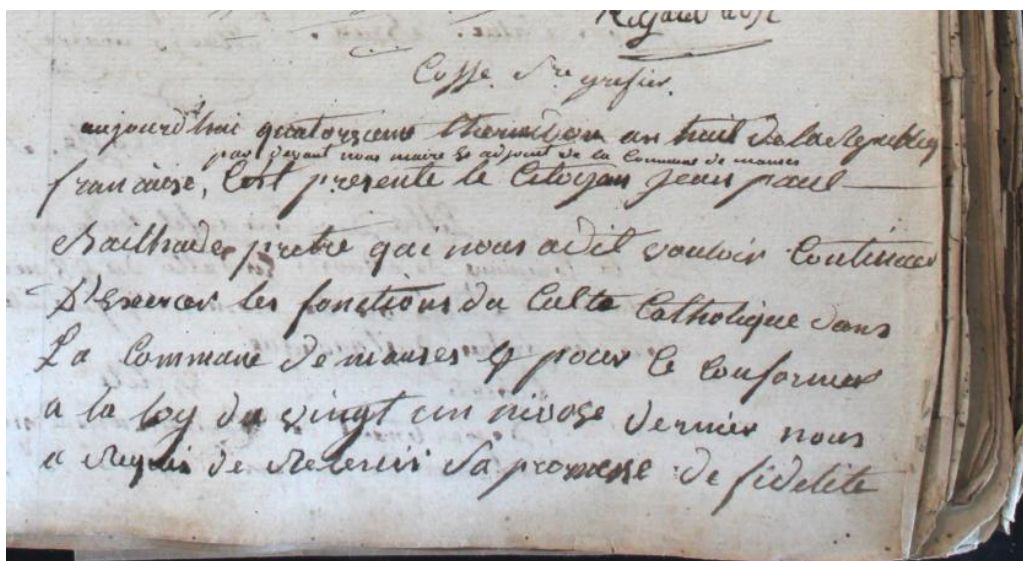
Il est décidé de les faire venir tout de suite à la maison commune.

Lesdits militaires se sont rendus à l'instant à la Maison commune et le commissaire « leur a ordonné de rejoindre leurs drapeaux respectifs sous peine d'être punis suivant la loi ».

Période de 1795 à 1800		
Dates	Nom de l'élu	Fonction
26 Brumaire an IV 17 /11/ 1795	Jean Baptiste Maris Pierre Bardou	Nommé Agent Municipal Adjoint
21 Vendémiaire an VIII 29 /09/ 1799	Jean Louis Taillefer	Nommé Agent Municipal
21 Préal an VIII 21 /05/ 1800	Jean Louis Taillefer Guillaume Rigaud	Maire <i>nomination provisoire</i> Adjoint provisoire
30 Préal an VIII 29 /06/ 1800	Jean Maris Guillaume Rigaud	Maire, <i>prestation de serment de fidélité à la Constitution</i> , reçue par J-L. Taillefer, maire provisoire. Sa fonction prendra fin en 1813 Adjoint

14 Thermidor an VIII, Promesse de fidélité

Le citoyen Jean Paul Railhade, prêtre à Manses demande à prêter serment de fidélité à la Constitution au Maire, car il veut continuer d'exercer ses fonctions au sein du culte catholique.



Aujourd'hui

quatorzième jour an huit de la République française. Par devant nous maire et adjoint de la Commune de Manses, cest présenté le citoyen Railhade, prêtre qui nous a dit continuer vouloir exercer les fonctions du culte catholique dans la commune de Manses et pour ce conformer à la loi du vingt un nivose dernier nous a requis de recevoir sa promesse de fidélité.

26/03/1813	Jean Baptiste Vergnes est installé dans ses fonctions de maire, il succède à Jean Maris, Augustin Arcizet adjoint.
05/07/1815	Jean Baptiste Vergnes et Augustin Arcizet réélus. Ils ont « <i>juré obéissance aux constitutions de l'Empire et fidélité à l'Empereur</i> »
28/12/1817	Joseph Maris succède en qualité de maire à Jean- Baptiste Vergnes

05/07/1818	<p>Les membres du conseil municipal sont réunis, ainsi que : M.M. Jean Baptiste Vergnes, Paul Sieurac, Jean Maris, Jean Giret, Antoine Marvielle, Le Marquis De Portes, Raymond Carretier, en leur qualité de plus forts contribuables de la commune.</p> <p>Réunion pour délibérer sur des impositions extraordinaires dans le but d'augmenter le traitement du desservant (prêtre de la paroisse) ainsi que la réfection du plancher de l'église.</p> <p>Les dépenses ne pouvant être assurées par la commune ni par la Fabrique (institution gérant les biens de l'église) il est adopté à l'unanimité qu'elles seront couvertes par une contribution foncière personnelle et nobiliaire sur l'année 1819. Une somme de 250 francs pour le supplément de traitement du desservant de l'année 1818 et 250 francs pour 1819, 60 francs sont attribués pour réparer la tribune de l'église.</p>
1826	Joseph Maris est resté maire de Manses de 1817 à 1826, Antoine Laborde lui succède courant Janvier 1826

Dates	Le conseil municipal
1827	<p>Jean Sire est nommé commissaire à l'effet de surveiller l'exécution des travaux à faire aux chemins vicinaux. Il remplace Jean Paul André Arcizet qui ne pouvait plus exercer cette charge. Le commissaire recevra une indemnité d'un Franc cinquante centimes par jour à prendre sur les fonds provenant des prestations payées en argent.</p>

04/05/1828	<p>Trois conseillers sont décédés : Jean Baptiste Arcizet, Guillaume Rigaud et Jean Paul Bardou, remplacés par : Jean Giret de Guihounet, Jean Rigail d'Empeyrotte et Jean Manaut de Portes. Les autres membres sont : Antoine Laborde, maire, Jean Baptiste Vergnes, Jacques Cassagnol, Jean Durand, Dominique Vidal, Maurice Estève, Gauderic Siguier.</p>
10/05/1829	<p>Guillaume Maris est nommé maire en remplacement d'Antoine Laborde démissionnaire à la suite de son changement de domicile. Bernard Cabanié est nommé adjoint.</p>
23/10/1830	<p>Jean Baptiste Vergnes fils succède à Guillaume Maris Les membres du conseil municipal sont réunis : Maurice Estève, Dominique Vidal, Jean Manant, Jean Giret et Jean Baptiste Vergnes, président de droit par l'âge en l'absence de Guillaume Maris, maire. Est également présent Jean Rouzaud maire de la commune de La Penne, subdélégué de M. Vigarozzy maire de Mirepoix délégué de M. le Préfet pour procéder à l'installation du Sieur Jean Baptiste Vergnes fils en qualité de maire et de Jean Paul Estève son adjoint en remplacement du sieur Cabanié.</p>

Arlette Cuq, Martine Saubat
Les Amis de Manses, juin 2023